

Devenir moniteur ou monitrice pour Sécurité nature...

C'est fournir un service utile à sa communauté et encourager la relève!

Partout à travers la province, Sécurité nature administre et maintient un réseau de formateurs compétents et passionnés. Ces personnes oeuvrent bénévolement pour donner de la formation concernant la sécurité dans la pratique des activités liées à la chasse et au tir avec arme à feu. Depuis 1995, le Cours Canadien de Sécurité dans le Maniement des Armes à Feu, délivré au Québec par Sécurité nature, a été intégré dans la formation obligatoire des chasseurs québécois. Il est aussi obligatoire pour obtenir un Permis fédéral de Possession et d'Acquisition d'Arme à feu.

L'implication du moniteur a des retombées très intéressantes pour sa communauté. La plupart des cours offerts par Sécurité nature sont offerts à travers les organismes membres de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP). En offrant localement des cours de sécurité dans le maniement des armes à feu, l'organisme et ses moniteurs fournissent un appui concret à la relève ainsi qu'un milieu propice à l'échange de connaissances entre chasseurs ou tireurs expérimentés et nouveaux adeptes. Une partie des revenus générés par les cours sert à dédommager les organismes, compenser les moniteurs pour leurs dépenses et peut être réinvestie par les associations dans des activités de support pour leurs membres et pour la relève.

C'est sans compter la satisfaction personnelle qu'en retire le moniteur ou la monitrice, en partageant son expérience et en instruisant de nouveaux adeptes désireux d'apprendre le maniement sécuritaire et responsable des armes à feu, rendu concret à travers l'enseignement et l'expérience de leur formateur.

Avant d'être appelé à jouer ce rôle pour sa communauté, le moniteur ou la monitrice de Sécurité nature a franchi avec succès une série d'étapes de sélection et de formation. Ces étapes visent à choisir les candidats qui sauront le mieux diffuser la matière conformément aux prescriptions de nos partenaires, le Bureau du Contrôleur des Armes à Feu et des Explosifs du Québec (BCAFE) pour la Gendarmerie Royale du Canada, et le secteur Faune du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Les étapes de qualification des futurs moniteurs commencent dès l'automne, par la mise en candidature des personnes intéressées. La préparation des candidats, encadré par le responsable régional, également bénévole, se poursuivra jusqu'au printemps suivant!



**Étapes de qualification
pour accéder au titre de moniteur/trice
à Sécurité nature**



Un moniteur de Sécurité nature est un **BÉNÉVOLE** qui fournit une prestation **PROFESSIONNELLE**

Critères d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Être âgé d'au moins 18 ans • Être titulaire d'un PPA valide pour la classe d'arme du cours • Détenir un certificat du chasseur valide • Avoir un minimum de trois ans d'expérience dans le maniement d'armes sans restriction ou à autorisation restreinte selon le cas • Savoir utiliser un ordinateur lié à Internet • Être recommandé par une association ou un regroupement affilié à la FédéCP, ou par un moniteur de Sécurité nature (en l'absence de références, contactez simplement le responsable régional de la formation) • Offrir des cours dans une région où les besoins justifient la formation de nouveaux moniteurs • S'inscrire à l'aide du formulaire de mise en candidature
--------------------------	--

Étape # 1 : pré-sélection régionale (décembre – janvier)

Procédure à suivre :	Dans certains cas l'entrevue pourra être remplacée par la préparation détaillée d'un formulaire de mise en candidature et par la vérification des références.
Formulaire de mise en candidature et/ou	Préparer une brève description des expériences relatives au domaine à enseigner, à l'animation de groupes, à la formation ou à des interventions publiques et réfléchir à ce qui motive à devenir moniteur
Entrevue	Lire le manuel du participant Lire le document « Code de conduite du moniteur »
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance générale du domaine à enseigner, maîtrise du contenu du cours, expériences personnelles, quelques expériences de chasse. • Apparence et attitude générale, expression orale (entrevue) • Intérêt et motivation à devenir moniteur • Capacité à transmettre les connaissances • Besoins régionaux en moniteurs pour le cours désiré • Références (formulaire de mise en candidature) • Réussir l'examen écrit de connaissances

Étape # 2 : le cours préalable (entre janvier et avril)

Procédure à suivre :	<ul style="list-style-type: none">• Assister à au moins un cours pertinent : prendre entente avec le responsable régional pour une date d'accès à un cours• Pas de frais d'inscription, ni d'obligation de répondre aux examens théoriques ou pratiques• Ne pas intervenir (observateur); prendre note des techniques pédagogiques du moniteur; ce dernier est disponible pour des questions d'ordre pédagogique pendant les pauses• Le responsable régional peut choisir d'exempter un candidat dont la prestation a été évaluée dans un autre cours de Sécurité nature.• Exceptionnellement, le cours préalable pourra être suivi à une autre étape de la formation
----------------------	---

Étape # 3 : la session de formation/évaluation initiale (mi-mai ou fin mai)

Préparation à la session	<ul style="list-style-type: none">• Réviser les observations faites lors du cours préalable• Lire et comprendre les documents de formation reçus; au besoin interroger le responsable régional avant la session• Préparer les leçons assignées selon la méthode du Guide du moniteur
Lors de la session	<ul style="list-style-type: none">• Présenter les leçons assignées selon la méthode du Guide du moniteur• Participer obligatoirement à TOUTES les activités de la formation et en respecter l'HORAIRE• Les instructeurs devront recommander votre candidature pour la poursuite des étapes de qualification
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Présentation personnelle• Clarté de l'exposé• Vocabulaire• Exactitude des propos• Facilité à communiquer• Interaction avec les participants• Exploitation du matériel d'enseignement• Qualité de la participation à la formation

La session de formation/évaluation initiale a toujours lieu, chaque année, la fin de semaine précédant celle de la Fête des Patriotes. La Fête des Patriotes tombe le lundi qui précède le 25 mai. La session de formation/ sélection initiale a lieu la fin de semaine qui précède celle des Patriotes, soit entre le 9 et le 16 mai. Réservez cette date sur votre calendrier. Au besoin, il peut arriver qu'une seconde session soit organisée la fin de semaine qui suit la Fête des Patriotes, entre le 25 et la fin de mai.

Étape # 4 : le cours supervisé (avant le 15 septembre)

Préparation	<ul style="list-style-type: none">• Être confiant de pouvoir donner environ 50% du contenu du cours en compagnie d'un moniteur chevronné choisi par le responsable régional• Contacter ce moniteur pour choisir les leçons à livrer• Se préparer selon la méthode du Guide du moniteur• Se préparer à administrer à quelques reprises le test pratique de maniement d'arme à feu
Lors de la session	<ul style="list-style-type: none">• Présenter les leçons choisies selon la méthode du Guide du moniteur• Vous serez évalué(e) par le responsable régional ou un instructeur sur une partie ou la totalité du cours et du (des) test(s) pratique(s)• L'évaluateur devra recommander votre nomination pour la poursuite de votre qualification. Néanmoins, à la suite de ce cours supervisé, l'évaluateur pourra recommander une autre supervision si votre prestation est jugée insuffisante• Dans le cas d'une évaluation positive, votre dossier sera transmis au BCAFE pour votre nomination comme moniteur/trice
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Les mêmes critères que lors de la session de formation/évaluation initiale seront utilisés

Intervention # 5 : la supervision finale (après avoir donné 5 cours)

Préparation	<ul style="list-style-type: none">• Avoir donné 4 autres cours au public en plus du cours supervisé (vous en êtes donc à votre sixième cours)• Être confiant de pouvoir donner la totalité du contenu du cours et d'administrer les tests pratiques• Votre responsable régional devra s'entendre avec votre association pour faire ouvrir un cours régulier (à deux moniteurs)
Lors de la session	<ul style="list-style-type: none">• Présenter les leçons choisies ou la totalité du cours selon la méthode du Guide du moniteur• Vous serez évalué(e) par le responsable régional ou un instructeur sur un minimum de 50% ou la totalité du contenu du cours et du (des) test(s) pratique(s)• L'évaluateur devra recommander votre certification pour la poursuite de votre qualification. Néanmoins, à la suite de ce cours supervisé, l'évaluateur pourra recommander une autre supervision si votre prestation est jugée insuffisante• Dans le cas d'une évaluation positive, vous serez qualifié à Sécurité nature au titre de moniteur/trice chevronné(e); il vous sera possible d'être nommé(e) par votre association pour ouvrir de nouveaux cours ou pour donner des cours en solo.
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Les mêmes critères que lors de la session de formation/évaluation initiale seront utilisés